

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 14 MARS 2018

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE
BUREAU DES PERSONNELS DE CATEGORIES A, B ET C
5, PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Affaire suivie par Mme Linda FAGE
Téléphone : 01 53 44 24 12
Mél. : linda.fage@finances.gouv.fr
N° SRH2B/2018/03/1614

**Note pour les directeurs généraux, directeurs
et chefs de service autonome**
cf. destinataires in fine

Objet : Promotions dans les grades du corps des adjoints techniques des ministères économiques et financiers au titre de l'année 2018.

P.J. : Fiches de proposition et de conseils pratiques pour l'élaboration de la fiche de proposition.

Les tableaux d'avancement pour l'accès aux grades d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (ATP2) et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (ATP1) au titre de l'année 2018, seront arrêtés après consultation de la commission administrative paritaire compétente pour le corps des adjoints techniques qui se réunira **le mardi 19 juin 2018**.

En conséquence, seront examinés les dossiers des agents remplissant au 31 décembre 2018 les conditions statutaires rappelées ci-dessous :

- promotion au grade d'ATP2 : parmi les agents relevant d'un grade situé en échelle C1, ayant atteint le 5^{ème} échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération au 31 décembre de l'année de promotion ;
- promotion au grade d'ATP1 : parmi les agents relevant d'un grade situé en échelle C2 ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon du grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération au 31 décembre de l'année de promotion.

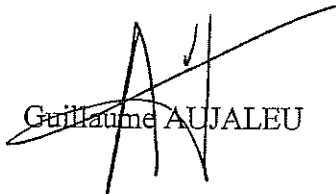
Le nombre de postes ouverts à ces promotions, au titre de l'année 2018, vous sera communiqué dès que l'arrêté fixant les taux de promotion pour les grades précités aura été publié au Journal officiel de la République française.

Aussi, j'attire votre attention sur la nécessité de classer vos propositions par ordre de priorité et en nombre raisonnable afin de ne pas préempter la réalisation des futurs exercices de promotion.

Vos propositions, devront impérativement parvenir dans un premier temps, par voie dématérialisée puis par courrier au bureau SRH2B au plus tard **le mardi 3 avril 2018**, délai de rigueur.

Mme Céline LABAT (celine.labat@finances.gouv.fr - tél : 01-53-44-29-84 et Mme Mauricette BERTRAND (mauricette.bertrand@finances.gouv.fr - tél : 01-53-44-29-39), chargées des CAP de catégorie C sont à votre disposition pour vous apporter les informations utiles pour ces exercices de promotion.

L'administrateur civil,
Chef du bureau SRH 2B



Guillaume AUJALEU